La confiance ça se mérite

Amundi ASSET MANAGEMENT

FLASH

La Banque centrale européenne (BCE) continue de relever ses taux tout en adoptant un ton plus accommodant

28 octobre 2022

Le 27 octobre 2022, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs de 75 points de base, portant le taux de la facilité de dépôt à 1,5 %, le taux des opérations de refinancement à 2,0 % et le taux de la facilité de prêt marginal à 2,25 %[1].

Nous pensons que ce relèvement est en phase avec les attentes des marchés. L'aspect le plus important de la réunion est le ton plus accommodant adopté par la BCE en raison de la détérioration des perspectives économiques.

Lors de la conférence de presse[2] qui a suivi les réunions de politique monétaire, la présidente de la BCE, Christine Lagarde, a réaffirmé une nouvelle fois l'engagement de l'institution à poursuivre la lutte contre la hausse persistante de l'inflation, notant qu'elle « demeurera supérieure à l'objectif pendant une période prolongée ». Mme Lagarde a souligné que le Conseil des gouverneurs n'avait « aucune hésitation » à prendre les mesures appropriées pour lutter contre l'inflation.

Selon nous, il apparaît que la BCE pourrait être plus préoccupée par l'évolution de la croissance économique. Les questions géopolitiques et l'augmentation des prix des denrées alimentaires figurent parmi les principaux facteurs négatifs et les risques pour les perspectives économiques sont orientés à la baisse.

Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs a adopté un ton plus accommodant et a modifié certains mots clés de sa déclaration : la référence à de nouveaux relèvements de taux « au cours des prochaines réunions » a été remplacée, et le Conseil des gouverneurs « [prévoit désormais] de continuer à relever les taux d'intérêt directeurs ». La présidente Lagarde a reconnu « [le retrait d']une part substantielle du caractère accommodant de l'orientation de la politique monétaire », laissant entendre que le processus de normalisation était sur la bonne voie. À l'avenir, la BCE maintiendra son approche « réunion par réunion », cette fois-ci en tenant compte de la croissance économique.

Par ailleurs, la BCE a décidé de recalibrer la troisième série de ses opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO III)[3], de manière à assurer la cohérence avec le processus de normalisation de la politique monétaire.
À l'avenir, il semble que les aspects cruciaux de la réduction du portefeuille du programme d'achats d'actifs seront décidés lors de la prochaine réunion en décembre, car aucune discussion sur ces questions n'a eu lieu lors de cette réunion. La présidente Lagarde a également réaffirmé la nécessité de mesures de soutien budgétaire ciblées et temporaires, qui ne risquent pas à leur tour contribuer à accroître encore davantage l'inflation.

1. Source : Banque centrale européenne, Décisions de politique monétaire, 27 octobre 2022
2. Source : Banque centrale européenne, Déclaration de politique monétaire et conférence de presse, 27 octobre 2022
3. Source : ECB recalibrates targeted lending operations to help restore price stability over the medium term (La BCE recalibre ses opérations de prêt ciblées pour contribuer à rétablir la stabilité des prix à moyen terme), 27 octobre 2022

DÉFINITIONS

- **Inflation :** hausse générale des prix des biens et services en circulation dans un pays et sur une période donnée. L'inflation se traduit par un phénomène d'augmentation générale des prix et peut ainsi entraîner une baisse du pouvoir d'achat et de la monnaie. Au contraire, la déflation est le phénomène d'une baisse généralisée et durable du niveau des prix. Pour mesurer le taux d'inflation, l'Insee s'appuie notamment sur l'Indice des prix à la consommation (IPC).

- **Politique monétaire :** la politique publique menée par l'autorité monétaire (en général, la banque centrale). Elle a souvent vocation à assurer la stabilité des prix, le plein-emploi ou encore la stabilité du taux de change.

- **Point de base :** expression venue directement de l'anglais basis point (abrégé en bp), désigne en langage économique et financier un centième de point de pourcentage.

- **Taux directeurs :** taux d'intérêt au jour le jour fixés par la banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique.

- **Taux d'intérêt de la facilité de dépôt :** c'est l'un des trois taux d'intérêt directeurs de la BCE. Il représente l'intérêt que les banques perçoivent lorsqu'elles déposent des liquidités pour vingt-quatre heures auprès de la banque centrale.

- **Taux des opérations de refinancement :** c'est l'un des trois taux d'intérêt directeurs de la BCE. Il s'agit du taux d'intérêt que les banques paient quand elles empruntent de la liquidité auprès de la BCE pour une durée d'une semaine. Dans ce cadre, les banques doivent fournir des sûretés pour garantir que les sommes empruntées seront remboursées.

- **Taux de la facilité de prêt marginal :** c'est l'un des trois taux d'intérêt directeurs de la BCE. Il s'agit du taux que les banques paient lorsqu'elles empruntent de la liquidité auprès de la BCE pour une durée de vingt-quatre heures. Dans ce cadre, les banques doivent fournir des sûretés, des titres par exemple, pour garantir que les sommes empruntées seront remboursées.

- **Opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO) :** ce sont des prêts à long terme accordés aux banques commerciales par la BCE. Avec les TLTRO, la BCE offre des prêts à plus long terme aux banques à des coûts avantageux et les encourage ainsi à prêter aux entreprises et aux consommateurs de la zone euro. Les coûts d'emprunt restent faibles, ce qui est favorable à la consommation et à l'investissement.

AVERTISSEMENT

Achevé de rédiger le 28/10/2022.
Ce document est fourni à titre d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation par un membre quelconque du groupe Amundi de fournir un conseil ou un service d'investissement ou pour acheter ou vendre des instruments financiers. Ces informations sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos et ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans notre autorisation. Les informations figurant dans cette publication ne visent pas à être distribuées ni utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à Amundi ou ses sociétés affiliées de se conformer aux obligations d'enregistrement de ces pays. La totalité des produits ou services peut ne pas être enregistrée ou autorisée dans tous les pays ou disponible pour tous les clients.

Amundi Asset Management
Société par actions simplifiée au capital social de 1 143 615 555 euros
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France
Adresse postale : 91, boulevard Pasteur CS21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France - Tél. +33 (0)1 76 33 30 30
Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452